REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 001

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES						
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente		
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent		
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		Présent		
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent		
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent		
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente		
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		Présente		
THEVENARD Thomas	Pouvoir F.ROUGEOT	Contre	07	Abstention	Pour	08 Dont 1 Voix Prépondérante (Président de séance)

OBJET

BUDGET COMMUNAL
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Maire de LUGNY,
Le Conseil Municipal de Lugny, réuni sous la présidence de M GOURLAND Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Guy GALÉA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives,
1° - *lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du BUDGET COMMUNAL,*
lequel peut se résumer :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
RESULTATS REPORTÉS		542 586,21	129 436,65	
OPERATION DE L'EXERCICE	**1 155 615,35**	**1 388 000,67**	**672 070,96**	**664 346,70**
TOTAUX	**1 155 615,35**	**1 930 586,88**	**801 507,61**	**664 346,70**
RESULTAT DE CLOTURE		**774 971,53**	**137 160,91**	
BESOIN DE FINANCEMENT			**137 160,91**	
RESTE A REALISER			**272 037,11**	**110 000,00**
SOLDE DES RESTES A REALISER			162 037,11	
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT			**299 198,02**	

2°- Considérant l'excédent de fonctionnement de **774 971,53**

décide d'affecter la somme de
- 299 198,02 € au compte 1068 (recette d'**investissement**)
- 137 160,91 € restant au compte **001** - Déficit d'**investissement** reporté
- 475 773,51 € restant au compte **002** - Excédent de **fonctionnement** reporté

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

3°- Approuve le Compte Administratif 2024, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire.
4°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le 1er Adjoint — Le Secrétaire de Séance,
P.GOURLAND — **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 002

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES						
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente			
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent			
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent			
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent			
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent			
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente			
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente			
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :		Abstention :		Pour : 15

OBJET : BUDGET COMMUNAL
APPROBATION CG 2024

Le Maire de LUGNY,

APRES avoir entendu le rapport du Maire,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du *compte administratif et du compte de gestion*,
APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 lors de la même séance du conseil municipal,
APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire
G.GALÉA

Le Secrétaire de Séance,
F.ROUGEOT

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025003-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 003

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES						
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente			
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent			
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent			
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent			
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent			
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente			
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente			
THEVENARD Thomas	Pouvoir F.ROUGEOT	Contre		Abstention	Pour	15

OBJET

BUDGET ANNEXE ST PIERRE
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le 1ER ADJOINT de LUGNY,
Le Conseil Municipal de Lugny, réuni sous la présidence de M GOURLAND Philippe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget annexe SAINT PIERRE, dressé par Monsieur Guy GALÉA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives,
1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 du BUDGET ANNEXE ST PIERRE, lequel peut se résumer ainsi :

Reports :
Pour Rappel : report de la section Investissement de l'année antérieure : ..... 0 €
Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : ..... -5 131,60 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : ..... 0.00 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : ..... 0.00 €

Restes à réaliser :
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : ..... 0.00 €
En recettes pour un montant de : ..... 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section de fonctionnement peut donc être estimé à : ..... 0.00 €
Le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : ..... 0.00 €

Ligne 002 :
Résultat de fonctionnement (déficit) reporté (R002) : ..... 0.00 €

2°- Approuve le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe SAINT PIERRE, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire.
3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le 1ER Adjoint, **P.GOURLAND**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 004

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du	Affichage du	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
14/03/2025	14/03/2025		15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES					
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente		
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent		
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent		
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent		
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent		
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES A	Présente		
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente		
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre	Abstention	Pour	15

OBJET : BUDGET ANNEXE SAINT PIERRE
APPROBATION COMPTE de GESTION 2024

M Le Maire de Lugny,

APRES avoir entendu le rapport du Maire,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion concernant le budget annexe Saint Pierre,
APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES avoir approuvé le compte administratif du budget annexe Saint Pierre de l'exercice 2023 lors de la même séance du conseil municipal,
APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion du Budget Annexe Saint Pierre pour l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
Et ont signé les membres présents.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
G.GALÉA

Le Secrétaire de Séance,
F.ROUGEOT

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 005

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES					
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente		
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent		
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent		
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent		
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent		
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente		
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente		
THEVENARD Thomas	*Pourvoir F.ROUGEOT*	Contre 06	Abstention	Pour	09

OBJET — **VOTE des TAUX des TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

M Le Maire de Lugny,
Rappelle au Conseil Municipal les taux votés lors de la séance du Conseil Municipal du **21 mars 2024** ainsi que les produits correspondants :

TAXES 2024	TAUX 2024	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE FONCIERE (Bâtie)	(20,08*2)=40.16	1 117 000	448 587 €
TAXE FONCIERE (non bâtie)	41,52	245 300	101 849 €
TAXE HABITATION	18.46	230 000	42 458 €
		PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024	**592 894 €**
		ALLOCATIONS COMPENSATRICES / COEFICIENT CORRECTEUR	42 728 €
		ALLOCATIONS COMPENSATRICES DCRTP	11 577 €
		TOTAL PRODUIT FISCAL 2024	**647 199 €**
		Prélèvement GIR	-42 551 €
		SOLDE FISCAL 2024	**604 648 €**

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 2025 et précise que le produit des taxes pour l'année **2025** serait :

TAXES 2025	TAUX 2025	BASE D'IMPOSITION	Produit Correspondant
TAXE FONCIERE (Bâtie)	(20,08*2)=40.16	1 136 000	456 218 €
TAXE FONCIERE (non bâtie)	41,52	249 500	103 592 €
TAXE HABITATION	18.46	255 400	47 147 €
		PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024	606 957 €
		ALLOCATIONS COMPENSATRICES / COEFICIENT CORRECTEUR	43 455 €
		ALLOCATIONS COMPENSATRICES DCRTP	17 272 €
		TOTAL PRODUIT FISCAL 2025	667 684 €
		Prélèvement GIR	-42 551 €
		SOLDE FISCAL 2025	625 133 €

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 006

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		Présent	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		Présente	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre		Abstention	Pour 15
OBJET	**ENTRÉES DE BOURG APPEL D'OFFRES**					

M Le Maire de Lugny,
Rappelle au Conseil Municipal les délibérations portant sur le marché « Entrées de Bourg », à savoir :

- D 2020/082 (appel à projet),
- D 2022/083 (choix MOE),
- D 2023/005 (plan de financement).

Rappelle également que c'est dans un contexte de sécurisation des entrées du village, de réduction de la vitesse des véhicules, que ce projet est mis en place sur la Commune de Lugny.
M Le Maire propose de lancer la procédure d'appel d'offres concernant les travaux de ces entrées de bourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la proposition de lancer la procédure d'un appel d'offres ouvert pour les travaux d'aménagements des entrées de bourg,

AUTORISE M Le Maire à signer toutes pièces nécessaires se rapportant à la mise en place de cet appel d'offres.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025007-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 007

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES					
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente		
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent		
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent		
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent		
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent		
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente		
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente		
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :	Abstention :	Pour :	15

OBJET : **ENTRÉES DE BOURG**
FONDS DE CONCOURS INVESTISSEMENT 2025 CCMT

M Le Maire de LUGNY
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,
VU la délibération du Conseil Communautaire n°79/2024 en date du 03 octobre 2024, approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois,
VU les Statuts de la Communauté Mâconnais-Tournugeois et notamment les dispositions incluant la Commune de LUGNY, comme l'une de ses communes membres,
CONFORMEMENT au règlement, la Communauté de Communes peut accorder des fonds de concours en investissement.
La Commune envisage de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aider à financer son marché d'aménagements des entrées de bourg.
M Le Maire propose au Conseil de demander la somme de 25 000 € en matière de fonds de concours d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la proposition de M Le Maire, à savoir de demander un fonds de concours d'investissement concernant les travaux d'aménagements des entrées de bourg, d'un montant de 25 000,00 €.

AUTORISE M Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
G.GALÉA

Le Secrétaire de Séance,
F.ROUGEOT

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 008

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES						
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente			
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent			
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent			
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent			
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent			
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente			
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente			
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre	Abstention		Pour	15

OBJET

CHAUFFERIE BOIS
CHOIX BUREAU ÉTUDE pour
L'ETUDE DE FAISABILITÉ & DEMANDES DE SUBVENTIONS

M Le Maire de LUGNY
RAPPELLE aux élus la délibération 2023/093 du 13/12/23 concernant l'accord de la mise en place d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur chaufferie bois qui porterait sur le groupe scolaire, l'office notariale, la bibliothèque, la mairie et le collège privé « La source ».
Après concertation de plusieurs bureaux d'études suivant le cahier des charges établi par l'ADEME et le Département de S et L ; il propose le cabinet ARCH : Ethik pour un montant de 8 400 € TTC.
Il demande également l'autorisation afin de pouvoir solliciter toutes subventions concernant ce projet de chaufferie bois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

D'ENGAGER la mission d'étude de faisabilité « Chaufferie bois automatique pour le groupe scolaire, l'office notariale, la bibliothèque, la mairie et le collège privé « La Source » repérés dans l'analyse d'opportunité avec le cabinet ARCH : Ethik, pour un montant d'études de 8 400 ®€ TTC.

DE SOLLICITER toutes subventions correspondantes à l'étude de faisabilité dans le cadre du Plan Bois Energie et Développement Local, ou dans tout autre cadre.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025009-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 009

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		Présent	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		Présente	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :	15	Abstention :	Pour :
OBJET	**ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE « RUE DE LA BOURBONNE » REF CADASTRALE : AB 212**					

M Le Maire de LUGNY
Par un courrier du 25 février 2025, M BACHELET a sollicité la Commune afin de lui céder la parcelle située derrière le bâtiment du 7 rue de l'église, cadastrée AB 212.
Il est donc proposé à la commune d'acquérir cette parcelle de 55 m² pour un montant de 30 000 € (le vendeur restant ouvert à la négociation), qui sera destinée à un parking ou de la voirie.
A noter que sur la commune l'avis du Domaine n'est pas préalable (montant inférieur à 180 000€).
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2211-1 à 2211-19 et L.2241-1,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,
CONSIDERANT que l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes exempte la Commune de Lugny de l'avis des domaines pour cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

REFUSE l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 212 d'une superficie de 55m² moyennant le prix principal de 30 000 € acte en mains, proposée par M BACHELET.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025010-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 010

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du	Affichage du	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
14/03/2025	14/03/2025		15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES					
GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah	Présente		
CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick	Présent		
GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme	Présent		
GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert	Présent		
LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic	Présent		
REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A	Présente		
ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny	Présente		
THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :	Abstention :	Pour :	15

OBJET : **FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT 2025**

M Le Maire de Lugny,
Informe les élus avoir reçu en mairie un courrier de la Direction de l'Insertion et du Logement Social afin solliciter la Commune de Lugny afin d'attribuer une subvention en destination du Fond de Solidarité Logement *pour l'année 2025.*
La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE M Le Maire à verser au Fond de Solidarité Logement une aide d'un montant de 296,80 € (848 habitants * 0.35€).
Cette aide financière a pour vocation de s'inscrire dans le cadre du Plan Départemental d'actions de l'année 2025 pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) et a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant.

AUTORISE M Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 071-217102672-20250319-2025011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY

SEANCE DU 19 MARS 2025

DELIBERATION N° 2025 / 011

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à vingt heures trente minutes,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M Guy GALÉA, Maire.
Sur la convocation du 14 mars 2025, affichée le 14 mars 2025, qui leur a été adressée par M Guy GALÉA, Maire.

Convocation du 14/03/2025	Affichage du 14/03/2025	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	14	15	F.ROUGEOT

MEMBRES	GALEA Guy	Présent	GOYON Sarah		Présente	
	CHEVALIER Christine	Présente	POINT Patrick		Présent	
	GOURLAND Philippe	Présent	DEAL Jérôme		Présent	
	GAYET Joël	Présent	JACQUEROUX Hubert		Présent	
	LALANNE Jean-Charles	Présent	JEANDIN Ludovic		Présent	
	REDOUTEY Franck	Présent	LORENZINI-DESMAIZIERES.A		Présente	
	ROUGEOT François	Présent	DUBOIS-SWIATLON Fanny		Présente	
	THEVENARD Thomas	*Pouvoir F.ROUGEOT*	Contre :		Abstention :	Pour : 15
OBJET	**RODP ENEDIS 2025**					

M Le Maire de Lugny,
VU les articles L 2333-84 et R.2333-105 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
VU la délibération n° 2016/054 prise en conseil municipal du 20 juillet 2016 par laquelle le Conseil a instauré le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz, électricité et télécommunication ;
M Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, au taux maximal pour l'année **2025** :

- Communes inférieures ou égales à 2000 habitants : 153 X 1.5770 = 241.28 €
- Soit pour arrondi à **241,00€**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ADOPTE le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier pour ENEDIS, pour **l'année 2025** :

- **Année 2025** comme présentée ci-dessus, soit **241.00 euros**.

DONNE pouvoir à M le Maire pour signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

CHARGE M Le Maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, **G.GALÉA**
Le Secrétaire de Séance, **F.ROUGEOT**

MAIRIE DE LUGNY (Saône-et-Loire)